

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

Bégin, le 5 décembre 2022

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 5 décembre 2022 à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sous la présidence de Monsieur le maire M. Gérald Savard.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve,	conseiller au siège no 1
Mme Caroline Audet,	conseillère au siège no 2
M. Stécy Potvin,	conseiller au siège no 3
M. Ghislain Bouchard,	conseiller au siège no 4
M. Alexandre Germain,	conseiller au siège no 5
M. Raynald Pearson	conseiller au siège no 6

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1.00 Mot de bienvenue ;
- 2.00 Signification de l'avis de convocation ;
- 3.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 5.00 Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;
- 6.00 Adoption triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 ;
- 7.00 Période de questions ;
- 8.00 Levée de la séance extraordinaire.

1.00 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2.00 SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code municipal, Madame la greffière-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-12-212
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stécy Potvin ;
APPUYÉ PAR Mme Caroline Audet ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la greffière-trésorière et directrice générale.

Adoptée

4.00 ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-12-213
ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Bégin prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Exercice se terminant le 31 décembre 2023

REVENUS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Taxes	997 257
Paiements tenant lieu de taxes	69 083
Transferts	319 715
Services rendus	42 708
Imposition de droits	20 000
Amendes et pénalités	4 500
Intérêts	11 100
Autres revenus	10 000
SOUS-TOTAL	1 474 363 \$

REVENUS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 234 313

APPROPRIATION SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ 216 700

GRAND TOTAL DES REVENUS 1 925 376 \$

DÉPENSES DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	316 165
Sécurité publique	175 832
Transport	439 044
Hygiène du milieu	319 399
Santé et bien-être	4 965
Aménagement, urbanisme et dévelop.	76 051
Loisirs et culture	89 922
Frais de financement	17 424
SOUS -TOTAL	1 438 802 \$

REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME **89 800**

DÉPENSE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT **388 760**

REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT **8 014**

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES ET
DE LA DETTE À LONG TERME**

1 925 376 \$

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Germain
APPUYÉ PAR M. Raynald Pearson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que le budget de l'année financière 2023 soit
accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

**7.00 ADOPTION TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES
EXERCICES FINANCIERS 2023, 2024 ET 2025**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 22-12-214
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES
EXERCICES FINANCIERS 2022, 2023 ET 2024**

ATTENDU les dispositions de l'article 953.1 du Code municipal concernant
l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Bégin prévoit réaliser les projets
suivants au cours des exercices financiers, 2023, 2024 et 2025 ;

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES
EXERCICES FINANCIERS 2023, 2024 ET 2025**

	2023	2024	2025	Provenance \$
VOIRIE				
Ponceaux et divers travaux routiers	257 115	200 000	200 000	TECQ et surplus
HYGIÈNE DU MILIEU				
Mise à niveau puits #1	40 000			TECQ et surplus
Plan et devis eau potable 5 ^e rang	50 000			Surplus
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Habits de pompiers (2)	4 200	4 200	4 200	Surplus
Éclairage de rues	3 000	3 000	3 000	Surplus
APRIA			75 000	Subventions
LOISIRS ET CULTURE				
Construction terrasse salle comm.	34 445			MRC et surplus
Place de la raconteuse		25 000		MRC et/ou subventions

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Audet ;
APPUYÉE PAR M. Stécy Potvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le programme triennal d'immobilisations
pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025
soit accepté tel que présenté ci-haut.

Adoptée

8.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

9.00 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-12-215 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

N'ayant plus d'items à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raynald Pearson
ET APPUYÉ PAR : M. Alexandre Germain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

De lever la présente séance extraordinaire à
19 h 16.

Adoptée

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**M. GÉRALD SAVARD,
MAIRE.**



**MME MIREILLE BERGERON,
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE.**